



## Divorcer d'une française peu après le mariage

Par **cocoon**, le **27/08/2009** à **12:00**

Bonjour,

Je me suis marié il y a un an en Afrique avec une française.

En arrivant ici en France en juillet, je découvre qu'elle vit avec un autre homme et qu'elle a un enfant de lui.

Elle était enceinte et se savait enceinte de 2 mois au moment de notre mariage.

Le père de son fils découvrant qu'elle est mariée l'a quitté.

Je ne me suis pas marié pour des raisons administratives et cette situation est pénible et indigne.

Elle me fait du chantage pour que je reste avec elle... Menaçant de tout faire pour m'empêcher d'avoir ma carte de séjour... mais je ne peux supporter pareille femme.

Je souhaite dès à présent divorcer pour des raisons évidentes.

Mais je me demande quels sont mes droits.

à présent j'ai un visa d'un an.

j'ai trouvé un emploi en CDI.

Pourrais-je obtenir ma carte de séjour? sous quelles conditions?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **anais16**, le **27/08/2009** à **13:00**

Bonjour,

s'il y a ne serait-ce que rupture de la vie commune le titre de séjour ne serait pas délivré ou renouvelé. En effet, cela n'est possible qu'au bout de trois titres de séjour. Le fait d'avoir un cdi ne change rien et ne donne pas pour autant droit à un titre de séjour.